



# Les Nouvelles

Volume 16 — numéro 4 – 2<sup>er</sup> octobre 2014

## Le projet de loi 10, un effort d'optimisation pour qui?

En ce lendemain de la Journée internationale des personnes âgées, nous aurions souhaité vous apporter de bien meilleures nouvelles. Comme vous le savez sans doute déjà, le réseau de santé montréalais sera amputé de 87 millions. De cette somme que l'on cherche à économiser sur l'île de Montréal, 33 millions visent l'administration et l'alimentation. Mais les données de l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de Montréal indiquaient aussi, selon *Radio Canada*, un effort « d'optimisation » dans quatre « programmes services » : santé mentale, déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement, soins aux personnes âgées et dépendance.

Le nouveau projet de loi prévoit l'établissement de cinq CISSS sur l'île de Montréal. L'ASSS se verra transférée à un seul de ces centres. Selon le RIOCM, qui a publié un communiqué sur cette question le 25 septembre 2014, « il est incohérent qu'un établissement principalement voué à gérer les soins sur un territoire local se voie responsable d'administrer des programmes régionaux comme celui du *Programme de soutien aux organismes communautaires* (PSOC). Avant, l'Agence gérait les différents CSSS; maintenant, c'est un seul CISSS qui va gérer l'Agence. » Toujours selon Sébastien Rivard du RIOCM, « les nouvelles structures intègrent beaucoup moins de citoyens et ne font pas de place aux représentants des groupes communautaires, qui jouent pourtant un rôle important dans les services aux populations locales. »

Par ailleurs, selon Ariane Lacoursière de *La Presse*, 30 septembre 2014, « plusieurs établissements devront réaliser des économies dans leur département de soins aux aînés, dont le centre de santé et de services sociaux (CSSS) Lucille-Teasdale (800 000 \$) et le CSSS Bordeaux - Cartierville (800 000\$). Au CSSS de Dorval - Lachine- LaSalle, 503 000 \$ devront être économisés. Trois des cinq postes de l'équipe de psychogériatrie seront supprimés, a appris *La Presse*. Cette équipe offrait des soins aux personnes âgées seules et vulnérables en les aidant à rester à domicile le plus longtemps possible. Une liste d'attente doit également être créée dans le département de soins à domicile, a

annoncé l'établissement dans une lettre distribuée aux employés. Lise Fortin, directrice des programmes pour aînés du CSSS, explique que le département de psychogériatrie était « non-performant » depuis des années et qu'il a dû être révisé. Mme Fortin assure que les clientèles ne subiront aucun effet, car les services seront offerts par le soutien à domicile ordinaire. En ce qui concerne les soins à domicile, Mme Fortin assure que les clientèles prioritaires continueront d'être suivies. Seuls les patients considérés comme non prioritaires devront patienter. »

Pourtant, même si le ministre Barrette tente de rassurer la population sur le fait qu'il n'y aura pas de compression dans les services au plus vulnérables, ce que nous voyons sur le terrain est une tout autre réalité. En effet, plusieurs CSSS de Montréal ont déjà coupé plusieurs postes de travailleurs sociaux, d'infirmières et de préposés aux bénéficiaires.

Comme le souligne Jacques Benoît, coordonnateur de la Coalition solidarité santé dans un communiqué émis le 1er octobre 2014, « en étant encore plus éloignées des réalités de la population de leur territoire, les administrations des nouveaux établissements à naître prioriseront l'aspect médico-hospitalier aux dépens des services sociaux qui reculeront encore sur l'ensemble du territoire québécois. » M. Benoît ajoute que « le ministre ne fait pas qu'abolir les Agences de la santé et des services sociaux, il abolit également ce qui restait de lieux de représentation permettant aux citoyennes et citoyens de s'exprimer sur leur système de santé. Au moment où le ministre dit vouloir changer la « culture » du système, la population est en droit de craindre ce recul de la démocratie. »

Les organismes communautaires subiront inévitablement les contrecoups de cette réforme. Les aînés et toutes les populations vulnérables qui n'obtiendront pas les services de la part du réseau public se retourneront vers eux. Il est plus que jamais essentiel de faire entendre nos voix et de rappeler au gouvernement et à tous les élus que les organismes communautaires sont des entités autonomes et que leur mission n'est pas de se substituer au réseau public.

Josée Roy, coordonnatrice

## **Capsule vidéo : Le maintien dans la communauté, bien plus que des soins**

Sur une note plus joyeuse, l'assemblée générale à peine terminée, l'équipe de COMACO réalisait cette semaine une capsule vidéo pour souligner la Journée internationale des personnes âgées. Le maintien dans la communauté, le bénévolat et les organismes communautaires y sont mis en valeur. Parmi les gens rencontrés cette semaine, vous reconnaîtrez Yvon Cléroux, travailleur de milieu dans le quartier Rosemont, Serge Emond, ancien coordonnateur de COMACO et Josée Roy, coordonnatrice de COMACO. Nous vous invitons à visionner la [capsule](#) (durée : 11 min 30 s) et à la présenter à vos membres.

## Retour sur l'AGA du 23 septembre 2014

Pour leur participation exceptionnelle, l'équipe de COMACO remercie chaleureusement les 40 représentants de 26 de nos organismes membres, ainsi que nos quatre partenaires présents lors de l'événement. Merci d'avoir fait de cette assemblée générale et des festivités du 30<sup>e</sup> anniversaire, un franc succès.

Lors de l'AGA du matin, vous avez répondu à un court sondage (choix de réponses multiples). Nous avons lu avec beaucoup de plaisir et d'intérêt vos réponses. Voici donc un résumé des résultats, en ordre de popularité :

Q : Comment le maintien dans la communauté (MDC) peut-il se faire connaître de la population ?

1. Capsule vidéo représentant les organismes membres de COMACO ;
2. Publicité dans un grand journal ;
3. Semaine du MDC.

Q : Quels sont vos besoins en matière de formation ?

1. Nouveaux enjeux du vieillissement de la population ;
2. Aspects juridiques des ententes de services ;
3. Les nouveaux médias (Facebook, Twitter, Linked, etc.) les plus pertinents à nos organismes.

Merci d'avoir pris le temps de partager vos besoins et vos idées. Nous travaillerons dans les mois qui viennent à vous offrir des formations et des services pertinents à vos réponses.

Finalement, pour les nombreuses personnes qui nous ont demandé qui étaient nos fournisseurs lors de cette journée :

- Le buffet a été préparé par le [service de traiteur du Groupe Part](#), une entreprise d'insertion sociale et professionnelle pour les personnes atteintes d'un trouble de santé mentale ou psychosociale.
- L'animation du 30<sup>e</sup> anniversaire a été développée en collaboration avec [l'Équipe d'intervention théâtrale participative Mise au jeu](#).

Merci encore à tous les participants et à l'année prochaine !

*Offres d'emploi en pièces jointes.*

*Version imprimable ci-jointe.*